

**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'une subvention
départementale et d'approbation d'un projet
de convention à conclure pour l'adaptation de
logements locatifs sociaux au handicap et/
ou à la perte d'autonomie à BISCHWILLER**

Rapport n° CP/2019/029

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention suite à la demande d'aide financière présentée par la SOCONEC pour l'adaptation d'un logement situé à Bischwiller, et d'approuver les termes du projet de convention à conclure.

Suite à une délibération du 7 septembre 2015 (délibération CP/2015/386), le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de partenariat avec la SOCONEC en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de cette convention, qui a pris fin le 14 septembre 2018, il est prévu la possibilité d'attribuer une subvention départementale qui s'élève à 75 % des travaux d'adaptation de logements, plafonnée à 4 000 € sur le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg. La demande de la SOCONEC, étant parvenue avant la date de fin de la convention de partenariat, est jugée recevable.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique aux bailleurs HLM qui réalisent des travaux de réhabilitation de leur parc ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Ce dispositif de subvention a vocation à intervenir dans le cadre d'une opération financée dans le cadre d'une PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale) ou éligible à la PALULOS, ainsi que dans le cadre d'une opération de construction neuve financée en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) PLAII (Prêt Locatif Aidé d'Intégration ou PLS (Prêt Locatif Social) lorsque ces travaux sont au-delà de la règlementation.

Il s'agit d'un soutien départemental à la SOCONEC qui réalise des travaux d'adaptation d'un logement qui a bénéficié d'un agrément PLS en intégrant des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Le logement ainsi financé sera intégré au dispositif HANDILOGIS.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la SOCONEC, une subvention d'un montant de 4 000 € TTC pour l'adaptation d'un logement situé 21, rue des Pharmaciens, à Bischwiller.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec la SOCONEC.

La commission de l'emploi, de l'insertion et du logement a été informée de la présente demande de subvention.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPU 2019/1	G 2019-2021 ADAPTATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – ORGANISMES PRIVÉS	3 000 000 €	3 000 000 €	4 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à la SOCONEC pour l'adaptation d'un logement situé 21, rue des Pharmaciens, à Bischwiller.

Elle approuve, par ailleurs, les termes de la convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logement locatif social, annexée à la présente délibération, et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,



Frédéric BIERRY